



AUTO-MOTO ECOLE.

4 place du marché 17530 ARVERT.

0546365322/0679443265.espaceconduite17@gmail.com

WWW.espaceconduite17.fr

PROCEDURES D'EVALUATION INITIALE

Procédure catégorie B.

Cette évaluation d'une durée d'une heure est individuelle et réalisée par un enseignant de la conduite.

Elle porte sur l'expérience éventuelle de l'élève à la conduite d'un véhicule automobile, sur les connaissances du véhicule et sur ses attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité.

Une mise en situation à bord d'un véhicule est effectuée afin de vérifier les habiletés, les capacités de compréhension et de mémorisation.

Une approche des facultés de perception et d'observation est effectuée, ainsi qu'un test de l'acuité visuelle.

Une proposition d'un volume d'heures de formation est remise à l'élève.

Procédure catégorie A1 et A2.

Cette évaluation d'une durée d'une heure est individuelle et réalisée par un enseignant de la conduite.

Elle porte sur l'expérience éventuelle de l'élève à la conduite d'un deux roues, sur les connaissances du véhicule et sur ses attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité.

Une mise en situation hors circulation est réalisée afin de vérifier les savoirs faire de l'élève. Elle porte sur l'installation, le démarrage, l'arrêt et l'équilibre.

Une approche des facultés de perception et d'observation est effectuée, ainsi qu'un test de l'acuité visuelle.

Une proposition d'un volume d'heures de formation est remise à l'élève.